



Lomagne Gersoise

Territoire d'@ccueil et d'Excellence

PROCES-VERBAL

REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

du 9 novembre 2023

Siège de la communauté à Fleurance

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi neuf novembre à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit au siège administratif de la communauté de communes à Fleurance, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 12 Madame et Messieurs BALLENGHIEN Xavier, BLANCQUART Philippe, CAMBOURNAC Thierry, GIMAT Gisèle, GUARDIA MAZZOLENI Ronny, LAGARDE Jérémy, MANISSOL Valérie, PARAROLS Aimée, SANCHEZ Bernard, SCUDELLARO Alain, SUAREZ Patrice, TARBOURIECH Olivier.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 1 Monsieur CASTELL Jean-Louis (procuration donnée à BLANCQUART Philippe).

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II – QUESTIONS

➤ **JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION**

Q1 – Finances – DETR 2023, Fonds Vert, F2D – Priorisation et plan de financement

Q2 – Finances – Plans de financement petite enfance

Q3 - Finances – Plan de financement prévisionnel de la 2eme tranche de suivi et animation de l'OPAH

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - INNOVATION**

Q4 – Immobilier d'entreprises – Cession foncière en zone d'activités de Fleurance

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

III – PRESENTATION

P1 – Gestion du personnel – Modification du règlement intérieur ;

P2 – Compétences au sein du bloc communal ;

P3 – Etat d'avancement des démarches santé sur le territoire ;

P4 – Démarche services numériques aux communes

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Olivier TARBOURIECH a été nommé secrétaire de séance.

II – QUESTIONS

➤ JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION

Avant d'aborder la question 1 et pour plus de clarté sur ce qui va être proposé, M. Le Président propose de faire un point sur les priorités à donner aux investissements de 2024.

Les propositions sont les suivantes :

- Digue de Montestruc sur Gers
- Ecole de Pauilhac
- Ecole de La Sauvetat
- Ecole de Montestruc sur Gers
- Menuiseries Ecole la Ribambelle, tranche 3
- Renaturation des cours d'école
- Maison de la parentalité à Fleurance
- Acquisition foncière et études berges du Gers
- Acquisition foncière ZA et aménagement/requalification de zones

Il rappelle que les subventions octroyées par la Région ne sont pas cumulables entre collectivités et que les taux du F2D ne seront pas ceux espérés. Concernant la DETR, il prévoit un fort accompagnement sur les écoles.

Il précise qu'en 2023, 150 000 euros non programmés ont été affectés aux travaux « d'urgence » dans les écoles.

Monsieur le Président rappelle la question principale : comment prioriser.

Il propose dans un premier temps de reporter le projet d'extension de la maison de santé de Fleurance compte tenu des 8 bureaux déjà prévus à la maison de santé départementale. Il conviendra que la CCLG renonce à la subvention demandée.

Monsieur BLANCQUART prend la parole pour faire un point sur la digue de Montestruc. Il précise qu'une réflexion sera nécessaire sur la taxe GEMAPI au vu du coût des digues de Fleurance et Montestruc.

Monsieur CAMBOURNAC demande quel financement est prévu aujourd'hui pour les digues.

Monsieur le Président lui répond des emprunts devront être souscrits.

Il présente ensuite les plans de financements prévisionnels des écoles.

Monsieur SUAREZ indique, que concernant l'école de Pauilhac, la subvention Région peut être sollicitée (pas de demande de la commune auprès de ce financeur avant 2025).

Madame PARAROLS intervient concernant l'école de La Sauvetat. Elle précise avoir reçu un message de Monsieur POLES, maire de La Sauvetat, indiquant que le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet. Toutefois, une demande a été formulée pour passer l'ensemble des menuiseries en double-vitrage. De plus, le conseil municipal a précisé ne pas être en mesure de reloger les enfants pendant les travaux. Madame PARAROLS indique que le double-vitrage n'était pas retenu par l'architecte sur l'ensemble du bâtiment.

Pour l'accueil des élèves, Monsieur SUAREZ demande à ce que soit défini qui s'occupe de gérer l'accueil.

Monsieur BALLENGHIEN lui précise que ce point relève de la mairie.

Monsieur GUARDIA MAZZOLENI rappelle qu'à Fleurance la mairie à gérer les solutions de relogement.

Concernant les subventions relatives à l'école de La Sauvetat, Monsieur SCUDELLARO demande aux personnels de la CCLG de s'assurer que la commune n'a pas fait l'objet d'aucune autre demande de subvention Région.

Madame PARAROLS rappelle qu'au-delà du problème des subventions, il convient de s'assurer du maintien du nombre d'enfants.

Monsieur le Président indique que ce point sera abordé lors de la rencontre avec le DASEN.

Monsieur SCUDELLARO indique que le Préfet souhaite maintenir cette école qui appartient à un bassin de vie.

Concernant l'école de Montestruc, Madame GIMAT fait part du souhait de la commune d'un système de chauffage air-eau.

Elle demande également des précisions sur les menuiseries à remplacer.

Monsieur le Président précise que du double-vitrage est prévu mais que l'ensemble ne sera pas changé.

Concernant les cours d'école, le président propose que la priorité soit donnée aux écoles de Goutz, Miramont-Latour et Marsolan. La maîtrise d'œuvre est en cours de désignation.

Concernant le RPE de Fleurance, il demande aux membres du bureau si ce projet doit être prioritaire.

Madame MANISSOL indique que si ce projet n'est pas retenu pour 2024, il faudra retravailler la signalétique.

Suite aux discussions, les membres du bureau décident de reporter le projet d'extension de la maison de santé de Fleurance et le RPE.

Le plan de financement de l'école de Montestruc sera présenté à un prochain bureau pour permettre l'intégration du moyen de chauffage demandé par la commune.

L'école de la Sauvetat sera également traitée après la rencontre avec le DASEN.

Le projet de la digue sera présenté au prochain bureau avec un plan plus affiné, en particulier sur le pourcentage d'intervention possible de l'Etat.

Monsieur le Président présente le programme EduRénov de la Banque des Territoires ayant pour objectif la massification des rénovations énergétiques des écoles avec un appel à projet ACTEE+.

Il indique que la Banque des Territoires propose des prêts bonifiés pour les écoles et la GEMAPI.

Monsieur TARBOURIECH indique que ces prêts longue durée peuvent convenir pour la GEMAPI.

Monsieur BLANCQUART demande une présentation de comptabilité analytique sur la GEMAPI.

Les membres du bureau valident le principe de l'adhésion à la banque des territoires qui n'a pas d'incidence financière.

Monsieur GUARDIA MAZZOLENI va regarder l'appel à projet ACTEE+ pour définir l'intérêt au niveau du PETR, le projet devant être mutualisé.

Suite à ces discussions, Monsieur le Président présente aux membres du bureau le plan de financement de l'école de Paulilhac.

Q1 – Finances – DETR 2023, Fonds Vert, F2D – Priorisation et plan de financement

Monsieur le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité, sécurité et performance énergétique pour les écoles du territoire communautaire.

Il propose d'engager le projet de rénovation énergétique et d'extension de l'école de Pauilhac conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires », et propose de fixer le plan de financement prévisionnel dans les conditions suivantes :

Cout total du projet (études et travaux) :	500 450,00 €
Subvention Etat (40 %) :	200 180,00 €
Subvention Région (20 %) :	100 090,00 €
Subvention Département (20 %) :	100 090,00 €
Autofinancement (20 %) :	100 090,00 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'approuver le plan de financement du projet de rénovation énergétique et extension de l'école de Pauilhac dans les conditions définies ci-dessus,

D'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,

De lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Q2 – Finances – Plans de financement petite enfance - Soutien à la parentalité - RPE – Approbation du plan de financement prévisionnel

M. le Président rappelle à l'Assemblée le transfert de la compétence « petite enfance » au 1er janvier 2023 et la nécessité d'équiper les services RPE /LAEP et Ludothèque en conséquence (support de communication, informatique, matériel pédagogique, mobilier).

Il précise que ces équipements peuvent faire l'objet d'un financement au titre de subventions d'investissement de la CAF.

Conformément à l'avis de la commission communautaire « services à la population », il propose de fixer le plan de financement prévisionnel dans les conditions suivantes :

Cout total du projet d'équipement du RPE :	12 682,43 €
Subvention CAF (80 %) :	10 145,95 €
Autofinancement (20 %) :	2 536,48 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'approuver le plan de financement du projet d'équipement du RPE dans les conditions définies ci-dessus,

D'autoriser le Président à solliciter les financements tels qu'identifiés ci-dessus,

De lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Soutien à la parentalité - Ludothèque – Approbation du plan de financement prévisionnel

M. le Président rappelle à l'Assemblée le transfert de la compétence « petite enfance » au 1er janvier 2023 et la nécessité d'équiper les services RPE /LAEP et Ludothèque en conséquence (support de communication, informatique, matériel pédagogique, mobilier).

Il précise que ces équipements peuvent faire l'objet d'un financement au titre de subventions d'investissement de la CAF.

Conformément à l'avis de la commission communautaire « services à la population », il propose de fixer le plan de financement prévisionnel dans les conditions suivantes :

Cout total du projet d'équipement des Ludothèques :	3 742,57 €
Subvention CAF (80 %) :	2 994,06 €
Autofinancement (20 %) :	748,51 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
 D'approuver le plan de financement du projet d'équipement des ludothèques dans les conditions définies ci-dessus,
 D'autoriser le Président à solliciter les financements tels qu'identifiés ci-dessus,
 De lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Soutien à la parentalité - LAEP – Approbation du plan de financement prévisionnel

M. le Président rappelle à l'Assemblée le transfert de la compétence « petite enfance » au 1er janvier 2023 et la nécessité d'équiper les services RPE /LAEP et Ludothèque en conséquence (support de communication, informatique, matériel pédagogique, mobilier).

Il précise que ces équipements peuvent faire l'objet d'un financement au titre de subventions d'investissement de la CAF.

Conformément à l'avis de la commission communautaire « services à la population », il propose de fixer le plan de financement prévisionnel dans les conditions suivantes :

Cout total du projet d'équipement LAEP :	6 326,32 €
Subvention CAF (80 %) :	5 061,06 €
Autofinancement (20 %) :	1 265,26 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
 D'approuver le plan de financement du projet d'équipement LAEP dans les conditions définies ci-dessus,
 D'autoriser le Président à solliciter les financements tels qu'identifiés ci-dessus,
 De lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Q3 - Finances – Plan de financement prévisionnel de la 2^{ème} tranche de suivi et animation de l'OPAH

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la Lomagne Gersoise s'est engagée dans une nouvelle phase pour la mise en œuvre d'une OPAH sur la communauté de communes, en partenariat avec les services de l'ANAH.

Il précise que le plan de financement de la deuxième année de suivi et d'animation peut s'arrêter de la manière suivante :

Cout total TTC du projet :	52 400,00 €
Etat (part fixe/ part variable) :	41 920,00 €
Autofinancement :	10 480,00 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
 D'approuver le plan de financement de la 2^{ème} tranche de l'OPAH dans les conditions définies ci-dessus,
 D'autoriser le Président à solliciter les financements tels qu'identifiés ci-dessus,
 De lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - INNOVATION**

Q4 – Immobilier d’entreprises – Cession foncière en zone d’activités de Fleurance

M. Le Président informe que dans le cadre de son projet d’implantation sur le territoire communautaire, l’entreprise SAS Construction de l’Occitanie a sollicité l’acquisition d’un terrain sur la zone d’activité du Berdoulet à Fleurance, cadastrées AI 653 pour 4 459 m². Cette acquisition serait portée par l’entreprise en son nom propre.

Il précise que l’avis de Domaines 023-32132-49285 du 11 juillet 2023 a évalué cet ensemble immobilier à 15 €/m² HT.

Il informe de l’avis de la commission communautaire « développement économique, emploi et innovation », réunie le 20 juin dernier, qui a émis un avis favorable pour cette cession, accompagné d’un rabais sur le prix de vente de 3 € du m² au titre de l’aide à l’immobilier d’entreprise.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide :

D’approuver la cession d’un ensemble immobilier à la SAS Construction de l’Occitanie dans les conditions définies ci-dessus pour un montant de 53 508 € HT,

D’autoriser le Président à signer l’acte authentique correspondant,

De lui confier le soin d’accomplir toutes démarches nécessaires et utiles .

III – PRESENTATION

P1 – Gestion du personnel – Modification du règlement intérieur ;

Monsieur le Président passe la parole à la Directrice Administrative et Financière pour présenter aux membres du bureau le projet de modification du règlement intérieur relatif au temps de travail.

Ce nouveau règlement propose une semaine de travail de 4 jours en option à la semaine de 5 jours actuelle. Les horaires de travail sont redéfinis.

Les enjeux de cette modification sont les suivants :

- Accroissement de la qualité du service public en adaptant l’organisation du temps de travail aux attentes des usagers : augmentation de l’amplitude horaire d’accueil du public.
- Amélioration des conditions de vie au travail : garantie de l’équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (gain de motivation et d’efficacité, meilleure attractivité de la collectivité).
- Garantir une équité de traitement entre les agents et mettre fin aux régimes horaires différenciés.

Monsieur SANCHEZ demande à ce qu’il soit tenu compte de la nécessité d’entretenir les chemins de randonnées jusqu’au mois de juillet.

Monsieur BLANCQUART insiste sur la nécessité de maintenir l’engagement du personnel et la qualité du service public.

P2 – Compétences au sein du bloc communal ;

Monsieur le Président souhaite revenir sur la question de l’extra-scolaire. Il rappelle qu’il ne faut pas perdre de vue que la CCLG est une collectivité d’investissement et d’accompagnement des communes à travers la DSC.

Il précise qu’il paraît important d’obtenir la reconnaissance d’une CTG avec la CAF.

Madame MANISSOL indique que les modes de financements de la CAF sont revus à la baisse sur tous les territoires.

Monsieur SCUDELLARO indique que l’idée évoquée lors d’un précédent bureau d’un groupe de travail sur l’extra-scolaire est intéressante. La situation est critique sur le secteur de Fleurance. Il conviendrait de trouver

un cadre partagé soit à travers la commission « services à la population » soit à travers un groupe de travail autre.

P3 – Etat d’avancement des démarches santé sur le territoire ;

Suite à la rencontre avec les professionnels de santé du Lectourois, Monsieur le Président propose d’inaugurer la maison de santé de Fleurance le même jour que celle de Lectoure et d’organiser également un colloque sur un thème à discuter avec les professionnels. Cette journée pourrait être organisée en juin ou septembre 2024.

P4 – Démarche services numériques aux communes

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur SCUDELLARO pour présenter les solutions de sécurisation et sauvegarde des données ainsi que des applications d’information ou de l’ensemble des prestations du pôle usages de Gers Numérique.

Il précise qu’il s’agit de répondre à la demande de 16 communes. Il indique que deux communes se sont déjà fait rançonner.

Monsieur BALLENGHIEN indique que des solutions individuelles semblent moins intéressantes financièrement qu’un regroupement avec Gers Numérique.

Il rappelle qu’il est nécessaire de clarifier les conditions d’adhésion et de retrait.

Les modalités de transfert de charge devront également être étudiées. Ce point pourrait être présenté au prochain Conseil communautaire.

Monsieur CAMBOURNAC fait part de son souhait d’un espace de travail partagé avec la CCLG sur l’urbanisme.

Le Directeur Général des Services l’informe que cet espace existe déjà via le logiciel C@rtAds et que les services étudieront une mise en œuvre optimisée.

Monsieur CAMBOURNAC indique alors qu’il refuse toute transmission papier.

Monsieur SCUDELLARO demande toutefois à ce qu’il soit prêté attention au RGPD.

IV - Questions diverses

Q1 : Les membres du bureau souhaitent savoir si un référent déontologue a été désigné par la CCLG et si c’est le cas si celui-ci peut être mutualisé avec les communes.

Il leur est répondu que le centre de gestion étudie la possibilité de mettre en place une assistance administrative à la désignation du référent. Les services de la CCLG informeront l’ensemble des communes de l’avancée de la mise en œuvre de cette prestation, prévue avant la fin de l’année.

Q2 : Les membres du bureau s’interrogent sur la nécessité de détenir les codes d’accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Il sera demandé aux agents de la CCLG de déterminer la légalité et l’obligation d’une telle demande.

Q3 : Monsieur CAMBOURNAC souhaiterait un point sur le dossier « mobilité territoriale dans le cadre du projet « Ecotrain » ligne ferroviaire Agen-Auch et de l’arrivée de la LGV » lors d’un prochain bureau.

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h00.
Ainsi délibéré, ledit jour 9 novembre 2023. Au registre sont les signatures.